

Rapport de gestion
2025



Table de matières

Avant-propos	3
Bilan au 31 décembre 2025	6
Compte d'exploitation	7
Annexe aux comptes annuels	9
1. Bases et organisation	9
2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes	11
3. Nature de l'application du but	12
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	13
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	14
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	25
8. Demandes de l'autorité de surveillance	27
9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière	28
10. Rapport de l'organe de contrôle	29
11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	32

Avant-propos

Chères et chers assuré-e-s,
Chers partenaires commerciaux,

L'année 2025 a été marquée par des évolutions au sein de Medpension et des défis liés aux changements constants sur les marchés nationaux et mondiaux. Medpension a su trouver un bon équilibre et enregistrer un résultat très satisfaisant. Grâce à une performance de 6.57% et à une croissance saine, nous avons une nouvelle fois pu rémunérer les avoirs de vieillesse de nos assuré-e-s à un taux supérieur à la moyenne, soit 5.50%. Nos assuré-e-s ont ainsi bénéficié, sur une moyenne de cinq ans, d'une rémunération de 4.49%, contre un taux minimal LPP de 1.10%.

Dans la perspective de 2026, nous nous réjouissons à l'idée de célébrer le 40^e anniversaire de Medpension. Diverses activités et mesures sont prévues à cette occasion.

Conseil de Fondation

En 2025, le Conseil de Fondation de Medpension a piloté les activités de la fondation avec l'engagement et l'expertise qui le caractérisent. Avec le soutien des commissions consultatives, des décisions déterminantes ont été prises. Il convient notamment de mentionner la stratégie 2031.

Portée par une croissance réjouissante, la stratégie 2031 prévoit que Medpension procède à une revue de son organisation, s'attèle aux enjeux de la numérisation et de l'automatisation et se positionne face aux nouvelles évolutions du marché. De nouveaux défis passionnants attendent l'organe suprême ainsi que les plus de 30 membres du personnel, qui devront les relever en parallèle de leurs activités quotidiennes. Avec la stratégie 2031, nous orientons résolument Medpension vers les exigences des prochaines années: davantage de numérique, d'efficacité et de proximité avec la clientèle.

Personnel

Medpension affiche un faible taux de rotation du personnel. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur une expertise acquise au fil des années, qui a été ponctuellement renforcée au cours de l'exercice sous revue. Cette stabilité et ce haut niveau de compétence nous permettent d'offrir à nos assuré-e-s un accompagnement de grande qualité.

Au niveau des fonctions de conduite opérationnelle, les changements suivants sont intervenus:

- Muriel Käslin, responsable du département Prévoyance, nous a quittés mi-2025 afin de relever un nouveau défi de conduite en Suisse romande.
- Après plus de six ans et demi, Marc Wagner a décidé de quitter Medpension à la fin de l'année pour se consacrer à un nouveau projet professionnel. En qualité de vice-directeur, il a dirigé pendant de nombreuses années le département Prévoyance avant de prendre la responsabilité du domaine Innovation & Compliance.
- Le 1^{er} juin 2025, nous avons eu le plaisir d'accueillir Natascha Wampfler en qualité de responsable Prévoyance. Grâce à son expertise avérée en matière de LPP et à ses connaissances en gestion d'entreprise, elle complète idéalement la direction.

Administration des assuré-e-s

La transition vers la nouvelle génération de plans a pu être achevée fin 2025. Cette tâche a mobilisé le département tout au long de l'année. Nous avons également pu compter sur le soutien sans faille de nos partenaires-conseil.

Une fois de plus, les demandes et les souhaits de nos assuré-e-s et de nos partenaires commerciaux ont reflété la complexité croissante de l'optimisation de la prévoyance et du traitement fiscal par les autorités, un défi que nous relevons avec un engagement total.

Le volume étonnamment élevé des rachats réglementaires s'est révélé particulièrement réjouissant. Ces rachats ont été effectués par des indépendant-e-s, mais aussi par un nombre croissant d'assuré-e-s salarié-e-s.

Gestion des placements

L'année 2025 a été marquée par de nombreux défis et opportunités. Malgré les incertitudes géopolitiques et les fluctuations monétaires importantes, les marchés financiers ont dans l'ensemble fait preuve d'une remarquable robustesse. Il est particulièrement réjouissant de constater que les actions suisses et européennes ont clairement enregistré les meilleures performances, tout en contribuant de manière significative à l'évolution positive. Sur le marché des obligations, la situation est restée stable, soutenue par une dynamique de l'inflation toujours modérée. Les placements en devises étrangères étaient en revanche sous pression, la faiblesse du dollar américain ayant sensiblement réduit les rendements en francs suisses.

La faiblesse persistante du dollar américain a certes freiné la performance internationale, mais Medpension a réussi à en limiter les effets grâce à une couverture des risques de change partielle ciblée. Outre un deal flow plus faible et des incertitudes croissantes sur les marchés, les placements sur les marchés privés ont également souffert de la faiblesse du dollar américain, ce qui a pesé sur les rendements en francs suisses.

Avec un rendement annuel de 6.57%, Medpension prouve une fois de plus que la stabilité et la vision à long terme portent leurs fruits. Notre stratégie de placement largement diversifiée et notre focalisation constante sur la qualité, en particulier sur le marché suisse des actions, ont fait leurs preuves. Même dans un environnement complexe, nous restons sur la voie du succès et garantissons à nos assuré-e-s une évolution de la valeur attrayante et durable.

Les marchés mondiaux restent dynamiques et nous continuons à faire preuve d'attention et de concentration. L'évolution de l'économie mondiale est fortement influencée par des facteurs géopolitiques et les tendances monétaires. Grâce à des solutions diversifiées et à une gestion prévisionnelle des risques, nous transformons l'incertitude en opportunités.

Distribution, marketing et communication

En 2025, nous avons réussi à acquérir de nouvelles clientes et nouveaux clients, tout en renforçant encore la notoriété de Medpension. Grâce à une utilisation accrue de nos outils numériques, comme l'outil de calcul des offres, nous avons pu accompagner notre clientèle existante et notre future clientèle potentielle de manière encore plus simple et efficace.

Les retours positifs à la suite de notre participation à des foires spécialisées, des événements et des séminaires ont renforcé notre présence sur le marché et nous ont permis d'entretenir de précieux contacts existants et d'en nouer de nouveaux. Nous avons notamment pu étendre notre présence et notre prospection sur le marché en Suisse romande.

Notre partenariat avec l'association «Société suisse des médecins-dentistes (SSO)» s'est avéré particulièrement fructueux. Nous avons constaté une augmentation réjouissante du nombre de nouvelles affiliations parmi les médecins-dentistes et leur personnel.

Finances et controlling

Le recensement et la mise à jour des processus et des procédures ont permis d'identifier et de mettre en œuvre de nouvelles automatisations. L'introduction de la plateforme BVG-Exchange a constitué une première étape. Elle permet l'échange automatique des décomptes de sortie relatifs aux prestations de libre passage des assuré-e-s entre les caisses de pension et les institutions de libre passage.

Dans le cadre de la stratégie 2031, une grande attention est accordée à l'infrastructure informatique. Medpension doit rester à la pointe dans ce domaine et prend les décisions nécessaires pour poursuivre la numérisation.

Tous nos remerciements

Il nous tient à cœur d'exprimer notre gratitude:

- Aux employeurs affiliés, aux assuré-e-s ainsi qu'à nos partenaires commerciaux pour leur confiance. Vous contribuez de manière décisive au succès de Medpension. Aujourd'hui comme demain, Medpension est synonyme de fiabilité.
- Nous adressons également des remerciements particuliers à nos partenaires-conseil pour leur collaboration fructueuse et leur précieux apport de nouvelles clientes et nouveaux clients.
- Au Conseil de Fondation pour sa collaboration une nouvelle fois constructive au cours de cette année exigeante. Les séances des commissions et du Conseil de Fondation ont toujours été axées sur les résultats.
- Aux collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat pour leur grand engagement. L'accompagnement et le conseil prodigués avec compétence constituent le socle de la satisfaction de notre clientèle.

Berne, mai 2026

Dr méd. Jacques Koerfer
Président

Heinz Wullschläger
Directeur

Bilan au 31 décembre 2025

		2025	2024
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
ACTIFS			
Placements	6.5	5'486'677	5'101'271
Liquidités et placements sur le marché monétaire		114'910	158'492
Créances résultant de cotisations dues	7.1	48'216	45'979
Autres créances		10'903	8'560
Couverture en devises étrangères		85	-37'221
Obligations		1'495'175	1'382'587
Actions		1'832'262	1'544'587
Immeubles directs		509'598	455'285
Immeubles indirects		991'433	1'042'179
Placements alternatifs		484'076	500'817
Autres immobilisations		20	5
Compte de régularisation actif		2'823	2'534
Total des actifs		5'489'500	5'103'805
PASSIFS			
Dettes		23'466	20'167
Prestations de libre passage et rentes		21'083	19'297
Autres dettes		2'383	870
Compte de régularisation passif		3'747	3'005
Réserve de contributions des employeurs	7.1	3'497	2'870
Provisions non techniques	7.2	8'573	7'934
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'725'790	4'450'270
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3'907'160	3'681'282
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	685'849	643'555
Provisions techniques	5.6	132'781	125'433
Réserve de fluctuation de valeurs	6.4	724'425	619'559
Fonds libres de la Fondation	5.7	0	0
Total des passifs		5'489'500	5'103'805

Compte d'exploitation

		2025	2024
	Annexe	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et apports ordinaires et autres		305'705	289'431
Cotisations des salariés	5.2	89'607	85'966
Cotisations des employeurs	5.2	107'208	102'087
Utilisation réserve de contributions des employeurs	7.1	-590	-561
Primes uniques et rachats	5.2	108'262	101'304
Apports dans la réserve de contributions des employeurs	7.1	1'217	635
Prestations d'entrées		203'536	168'948
Apports de libre passage (assurés actifs et passifs)	5.2	200'967	165'337
Remboursement versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.2	2'569	3'611
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		509'240	458'379
Prestations réglementaires		-244'302	-181'858
Rentes de vieillesse		-36'071	-32'790
Rentes de survivants		-3'323	-3'098
Rentes d'invalidité		-4'217	-4'741
Prestations en capital à la retraite	5.2	-194'500	-134'745
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	5.2	-6'192	-6'484
Prestations de sortie		-205'721	-169'680
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-195'672	-159'191
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	9.3	-385	-1'388
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	5.2	-9'664	-9'101
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-450'023	-351'538
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-276'150	-299'349
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-36'787	-33'543
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	5.5	-42'294	-72'468
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.6	-7'348	164
Rémunération capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-189'094	-193'428
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	7.1	-627	-74
Charges d'assurance		-650	-606
Cotisations au Fonds de Garantie		-650	-606
Résultat net de l'activité d'assurance		-217'582	-193'114

Compte d'exploitation

	Annexe	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000
Report		-217'583	-193'114
Résultat net des placements		329'469	370'344
Résultat net des liquidités/placements marché monétaire		-351	742
Produits de couverture en devises étrangères		18'166	-59'819
Produits des obligations		-4'386	65'428
Produits des actions		191'844	224'644
Produits des immeubles directs	6.8.1	31'133	10'377
Produits des immeubles indirects		81'568	94'703
Produits des placements alternatifs		34'958	59'185
Frais d'administration des placements	6.8.2	-23'463	-24'916
Autres charges		-57	-48
Frais d'administration		-6'963	-6'693
Administration générale	7.4	-4'450	-4'249
Marketing et publicité		-189	-187
Activité de courtage		-2'182	-2'054
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-123	-179
Autorité de surveillance		-19	-24
Résultat des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		104'866	170'492
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.4	-104866	-170492
Excédent des produits/charges		0	0

Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Medpension vsao asmac est une fondation commune. Elle fournit les prestations de prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Peuvent adhérer à la Fondation:

- les médecins indépendants avec et sans personnel;
- cabinets et autres employeurs du secteur médical;
- les cliniques privées, hôpitaux et autres employeurs du secteur médical;
- les cadres et membres de direction du secteur médical;
- les organisations professionnelles du corps médical, les organisations de l'asmac ainsi que d'autres prestataires médicaux selon la LAMal.

Les médecins indépendants qui s'affilient sans personnel doivent être membres de l'association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (asmac).

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

La Fondation remplit les conditions de la LPP. Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle s'acquitte des contributions pour le «Fonds de Garantie LPP».

1.3 Indication des actes et des règlements

- Acte de fondation du 31.08.2020, révisé et approuvé par l'autorité de surveillance le 14.10.2020;
- Règlement de prévoyance (ancienne génération de plans) du 01.01.2025, approuvé par le Conseil de Fondation le 22.10.2024;
- Règlement de prévoyance (nouvelle génération de plans) du 01.01.2025, approuvé par le Conseil de Fondation le 22.10.2024;
- Règlement de placement du 01.01.2025, approuvé par le Conseil de Fondation le 22.10.2024;
- Règlement de liquidation partielle du 22.10.2024, approuvé par l'autorité de surveillance le 14.11.2024; valable à compter du 15.12.2024;
- Règlement relatif aux provisions et aux réserves du 31.12.2019, approuvé par le Conseil de Fondation le 03.12.2019;
- Règlement d'organisation du 01.01.2023, approuvé par le Conseil de Fondation le 06.12.2022;
- Règlement sur les émoluments du 01.01.2022, approuvé par le Conseil de Fondation le 07.12.2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Medpension applique automatiquement le code de bonne conduite contraignant de la Charte de l'ASIP du fait de son affiliation à cette dernière. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP et des directives garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité inscrites dans la LPP.

1.4 Organe de gestion paritaire/Droit à la signature

Représentants des employeurs

Koerfer Jacques, président
 Schwarzenbach Felix
 Strub Matthias
 Rohrer Kaspar

Représentants des employés

Thönen Nicole, Vice-présidente
 Gilli Denise
 Koller Roland
 Schenk Marianne

Commission des placements

Schwarzenbach Felix, président
 Gilli Denise
 Koerfer Jacques
 Strub Matthias

Commission d'immeubles

Strub Matthias, président
 Gilli Denise
 Rohrer Kaspar

Commission pour le développement de la prévoyance et du marché

Koller Roland, Président
 Rohrer Kaspar
 Schenk Marianne
 Thönen Nicole

Les membres du Conseil de Fondation ont été élus en 2024 pour un nouveau mandat allant jusqu'au 31.12.2028.

Direction

Wullschläger Heinz
 Wagner Marc

Augé Jonas
 Käslin Greppin Muriel
 Leiggener Adrian
 Rösti Toni
 Wampfler Natascha

Directeur
 Vice-directeur,
 Innovation & Compliance jusqu'au 31.12.2025
 Responsable Finances et Controlling
 Responsable Prévoyance jusqu'au 30.06.2025
 Responsable Distribution, Marketing et Communication
 Responsable Asset Management
 Responsable Prévoyance depuis le 01.07.2025

Les membres du Conseil de Fondation et de la direction signent à deux à titre collectif.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: AON Suisse SA, Lagerstrasse 33, 8021 Zurich
 Experte mandatée: Marianne Frei

Organe de révision

T+R SA, Rita Casutt, Sägeweg 11, 3073 Gümligen

Expert en placement

MoreB AG, Markus Hübscher, Flühgasse 33d, 8008 Zürich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondation (ABSPF)
 Belpstrasse 48, 3007 Berne, N° registre BE.0635

1.6 Employeurs affiliés

	31.12.2025	31.12.2024
Entreprises affiliées	4'082	3'986

2. Affiliés actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

	31.12.2025	31.12.2024
Hommes	2'906	2'776
Femmes	8'949	8'493
Total des assurés actifs	11'855	11'269

2.2 Bénéficiaires de rentes

Retraités	1'202	1'113
Invalides	109	102
Veuves et veufs	72	68
Rentes d'enfants	84	96
Total des bénéficiaires de rentes	1'467	1'379

2.3 Cas d'invalidité en suspens (libération des primes)

	39	51
--	-----------	-----------

Les cas d'invalidité en suspens figurent sous les assurés actifs.

2.4 Total des assurés

	13'322	12'648
--	---------------	---------------

2.5 Évolution de l'effectif des assurés

Effectif	31.12.2024	Augmentation (entrées)	Sorties	Retraites	Invalidités	Décès	Différence	31.12.2025
Hommes	2'776	412	-192	-85	-3	-2	0	2'906
Femmes	8'493	2'012	-1'434	-110	-12	0	0	8'949
Total	11'269	2'424	-1'626	-195	-15	-2	0	11'855

2.6 Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente

Effectif	31.12.2024	Hausse	Baisse	Décès	Différence	31.12.2025
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	1'113	101	0	-13	+1	1'202
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	68	7	-4	0	+1	72
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	102	15	-6	-1	-1	109
Enfants de bénéficiaires d'une rente de vieillesse	11	1	-1	0	0	11
Enfants de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	53	6	-10	0	0	49
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	32	1	-9	0	0	24
Total	1'379	131	-30	-14	+1	1'467

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance modulaires financés par l'employeur et les employés. Le but des plans de prévoyance enveloppants consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. En matière de prévoyance, les employeurs peuvent décider de privilégier soit la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès soit l'épargne pour la vieillesse.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les plans de prévoyance sont financés en principe de deux manières:

Prestations de risques: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (invalidité et décès) sont financées par les primes.

Prestations de vieillesse: Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel, multiplié par le taux de conversion actuariel.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance se conforme au règlement et à ses annexes. Aucune autre prestation n'est actuellement versée.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Ils respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2025:

- Titres: les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placement) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices / pertes qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat net des placements avec effet sur le résultat.
- Devises étrangères: les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés du compte d'exploitation.
- Depuis 2025, les immeubles sont comptabilisés à la valeur vénale selon la méthode DCF. Les valeurs vénales ont été estimées à fin 2025.
- Les biens immobiliers détenus par des sociétés immobilières sont inscrits à leur valeur de marché, et les éventuelles dettes sont inscrites au passif. Des impôts différés passifs sont constitués sur la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable dans la société.
- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par les experts en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises.
- La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour les risques de marché spécifiques servant de base aux placements, afin de garantir durablement le respect des promesses de prestations. L'objectif fixé par le Conseil de Fondation sur la base de considérations économique-financières et de données actuelles s'élève à 18% des engagements (capitaux de prévoyance).
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables et d'évaluation

Depuis l'exercice sous revue, l'immobilier détenu directement est évalué à sa valeur vénale actuelle selon la méthode DCF, et non plus sur la moyenne des trois dernières années. Un résultat exceptionnel de TCHF 14'415 a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est entièrement autonome et supporte elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité.

5.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation des avoirs-épargne au 01.01.	3'679'770	3'453'205
Cotisations d'épargne salariés	80'425	77'145
Cotisations d'épargne employeurs	96'123	91'548
Rachats réglementaires	108'262	101'304
Apports de libre passage	197'767	162'193
Remboursements versements anticipés pour l'EPL/divorce	2'569	3'611
Prestations de libre passage en cas de sortie	-192'697	-158'713
Reports sur le capital de prévoyance retraités	-45'248	-93'565
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-9'193	-9'101
Prestations en capital	-200'692	-141'228
Rémunération capital épargne (5.50%, année préc. 6.00%)	189'065	193'371
Total capital de prévoyance assurés actifs	3'906'151	3'679'770
Capital de prévoyance des cas d'incapacité de travail en suspens	1'009	1'512
Total capital de prévoyance assurés actifs II	3'907'160	3'681'282

Le capital de prévoyance des assurés actifs comprend notamment les sorties en suspens au 31.12.2025, les départs à la retraite au 31.12.2025 et les cas d'incapacité de travail en suspens.

Le compte d'exploitation contient en outre les développements du capital de prévoyance des cas d'incapacité de travail en suspens ainsi que le capital d'épargne des passifs.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	775'733	734'908
Taux d'intérêt minimal LPP, fixé par le Conseil fédéral	1.25 %	1.25 %

5.4 Bases techniques

	2025	2024
Bases techniques utilisées	LPP 2020,	LPP 2020,
	TG2025, 2.00%	TG2024, 2.00%

5.5 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation du capital de couverture au 01.01.	643'555	571'087
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	42'294	72'468
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	685'849	643'555
dont capital de couverture retraités	575'327	540'229
dont capital de couverture bénéficiaires d'une rente d'invalidité	48'791	46'802
dont capital de couverture bénéficiaires d'une rente de conjoint	57'920	52'441
dont capital de couverture bénéficiaires d'une rente de divorce	85	20
dont capital de couverture bénéficiaires d'une rente pour enfant	3'727	4'063

Pas d'augmentation des rentes dans l'exercice sous revue.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles

Composition des provisions techniques	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Complément sur le montant minimum de la PLP (5.6.1)	0	0
Provision pour cas d'invalidité en suspens (5.6.2)	13'781	14'433
Provision pour fluctuation de risques (5.6.3)	31'000	30'000
Provision pour pertes dues aux retraites (5.6.4)	88'000	81'000
Total provisions techniques	132'781	125'433

5.6.1 Provision pour complément sur le montant minimum de la prestation de libre passage (PLP)

Conformément au règlement relatif aux provisions et aux réserves, le capital de prévoyance des assurés actifs correspond à l'avoir de vieillesse réglementaire, autrement dit aux prestations de libre passage en vertu de l'art. 15 LFLP. Les prestations de libre passage effectives correspondent pour tous les assurés au maximum des montants calculés au sens des art. 15, 17 et 18 LFLP. La Fondation prend des dispositions pour compléter ce montant minimum dans le cadre d'une provision.

5.6.2 Provision pour cas d'invalidité en suspens

Cette provision sert à couvrir les coûts induits par d'éventuels cas d'invalidité déjà connus, mais pour lesquels aucune rente n'est encore versée. La pratique a montré que des prestations d'invalidité sont dues dans 50% des cas qui bénéficient déjà de la libération du paiement des primes. La provision pour cas d'invalidité en suspens est donc fixée à 50% du capital de prévoyance qui serait nécessaire si tous les cas de libération du paiement des primes annoncés se soldaient par une invalidité. En outre, l'avoir de vieillesse disponible des cas d'invalidité en suspens est également déduit de manière proportionnelle (50%).

5.6.3 Provision pour fluctuation de risques

Cette provision est destinée à compenser les fluctuations extraordinaires du risque, les risques élevés étant partiellement pris en compte. Sur la base d'une analyse des risques, elle a été fixée au 31.12.2025 à un niveau de sécurité de 99.95% sur une année, compte tenu des primes de risques réglementaires. Le calcul des provisions repose sur les bases techniques LPP 2020, les tableaux générationnels 2026 et un taux d'intérêt technique de 2.00%.

5.6.4 Provision pour pertes sur retraites

La provision pour pertes sur retraites sert au financement du taux de conversion réglementaire trop élevé par rapport aux bases techniques appliquées, voire pour compenser les éventuelles pertes induites par les dispositions minimales de la LPP. Elle est égale à la somme des pertes sur retraites attendues lors de la mise à la retraite réglementaire ou, le cas échéant, différée pour les personnes assurées qui prendront leur retraite dans les cinq prochaines années à compter de la date d'évaluation conformément à la réglementation, ou à une date ultérieure. De plus, les pertes individuelles sur retraites sont calculées en supposant que 100% ou 75% des prestations de vieillesse sont perçues sous la forme d'une rente pour les personnes assurées dont le salaire épargne assuré est au moins égal ou supérieur à 4.5 fois la rente de vieillesse AVS maximale (état 2026: CHF 30'240).

Si le Conseil de fondation décide de maintenir le niveau de prestations ou de prendre des mesures compensatoires en cas de baisse future des taux de conversion, la provision sera alimentée en fonction de l'évolution présumée des taux de conversion et des ressources financières de la Fondation selon les principes actuariels.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capitaux de prévoyance nécessaires/provisions techniques	4'725'790	4'450'270
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'725'790	4'450'270
Réserve de fluctuation de valeurs	724'425	619'559
Capital de la Fondation	0	0
Disponible pour couvrir les engagements réglementaires	5'450'216	5'069'830
Taux de couverture	115.3%	113.9%

5.8 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Compte tenu de l'évaluation de la situation financière de la caisse au 31.12.2025, l'expert en matière de prévoyance professionnelle peut, conformément à l'art. 52e LPP, confirmer qu'à cette date:

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles employées sont appropriés;
- la Fondation offre la garantie de remplir ses obligations réglementaires avant la date butoir;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes;
- le volume de la réserve de fluctuation est approprié.

En vue d'assurer une meilleure compréhension, la déclaration de l'expert figure dans son intégralité aux pages 30 et 31.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

La Fondation inscrit ses engagements de prévoyance au bilan en fonction des bases techniques (tarif) LPP 2020, conformément au concept de tableaux générationnels 2025 (année précédente 2024) avec un taux d'intérêt technique de 2.00% (année précédente 2.00%).

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Schwarzenbach Felix	Président de la Commission des placements, membre du Conseil de Fondation
Gilli Denise	Membre du Conseil de Fondation
Koerfer Jacques	Membre du Conseil de Fondation
Strub Matthias	Membre du Conseil de Fondation
Règlement de placement	01.01.2025
Conseil en placement	Markus Hübscher, Zürich
Gestion des immeubles	Auwiesen Immobilien AG, Winterthour Apleona GVA AG, Wallisellen FM Management SA, Genève Niederer AG, Ostermundigen Régie du Rhône SA, Genève
Management des immeubles	Administration
Mandats de gestion de fortune, dépositaires et leur autorité de surveillance	UBS AG, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) ZKB, Zurich (approuvé et surveillé par la FINMA) BEKB, Berne (approuvé et surveillé par la FINMA) Pictet, Genève (approuvé et surveillé par la FINMA)
Global Custodian	ZKB, Zurich (depuis le 01.07.2025) UBS, Zurich (jusqu'au 30.06.2025)
Gestion des placements monétaires	Administration
Gestion d'hypothèques directes	Administration
Gestion des actions immobilières cotées en bourse	Administration

En 2025, Medpension a reçu des rétrocessions pour un montant de CHF 372'178 qu'elle a dûment comptabilisées. Les partenaires contractuels ont également fourni des déclarations attestant qu'ils n'ont reçu aucune rétrocession ou, le cas échéant, qu'ils les ont transmises à la Fondation.

6.2 Exercice des droits des actionnaires (initiative Minder)

Medpension exerce ses droits d'actionnaire conformément à l'art. 71a LPP et vote dans les assemblées générales des sociétés anonymes de droit suisse cotées en bourse dans lesquelles elle détient des actions. La liste des droits de vote exercés est publiée sur le site Internet www.medpension.ch à la rubrique Placements, Exercice des droits de vote.

6.3 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP 2)

Au 31 décembre 2025, les limitations maximales en vertu de l'OPP 2 n'ont pas été dépassées.

6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2025 CHF 1'000	2024 CHF 1'000
Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	619'559	449'068
Constitution/Dissolution (-)	104'866	170'492
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	724'425	619'559
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	826'742	778'471
Déficit pour la réserve de fluctuation de valeurs	102'316	158'911
Engagements (capitaux de prévoyance)	4'593'009	4'324'837
Réserve de la fluctuation de valeurs disponible en % des engagements	15.8%	14.3%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	18.0%	18.0%

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs fixé par le Conseil de Fondation est spécifié dans le règlement de placement. Il se base sur l'analyse ALM et des considérations économique-financières, tout en tenant compte des données actuelles et des attentes.

6.5 Présentation des placements par catégorie (selon risque économique)

Catégorie de placement	Etat au 31.12.2025		Etat au 31.12.2024		Stratégie en %	Marge tactique	
	en CHF 1000	en %	en CHF 1'000	en %		min. %	max. %
Créances, immobilisations, couvertures des risques de change	62'047	1.1	19'857	0.4			
Valeurs nominales	1'610'084	29.3	1'541'079	30.2	30.0	18.0	40.0
Liquidités et placements monétaires	114'910	2.09326	158'492	3.1	2.0	0.0	25.0
Obligations CHF	607'439	11.1	580'008	11.4	12.0	8.0	16.0
Obligations en devises étrangères	406'648	7.4	368'839	7.2	8.0	6.0	10.0
Hypothèques	481'088	8.8	433'740	8.5	8.0	4.0	12.0
Actions total	1'832'262	33.4	1'544'588	30.3	32.0	22.0	40.0
Actions Suisse	617'357	11.2	499'008	9.8	11.0	7.0	15.0
Actions étrangères	1'214'905	22.1	1'045'580	20.5	21.0	15.0	29.0
Immeubles total	1'501'031	27.3	1'497'464	29.3	28.0	20.0	35.0
Immeubles Suisse	1'483'273	27.0	1'394'126	27.3	28.0	20.0	35.0
Immeubles à l'étranger	17'758	0.3	103'337	2.0	0.0	0.0	3.0
Placements alternatifs	484'076	8.8	500'817	9.8	10.0	4.0	15.0
Private Equity	235'344	4.3	249'001	4.9	5.0	2.0	8.0
Infrastructure	248'732	4.5	251'816	4.9	5.0	2.0	8.0
Total Engagements	5'489'500	100.0	5'103'805	100.0	100.0		
Risques liés aux devises étrangères	1'170'000	21.3	954'092	18.7	19.4	0.0	30.0

Conformément au règlement de placement du 01.01.2025, il existe d'autres sous-catégories pour chaque catégorie de placement. Cependant, on renonce à une présentation détaillée dans le rapport de gestion.

6.6 Preuve du respect des directives OPP 2

Art. 55 Limites par catégorie				
Exposure selon OPP 2 au 31.12.2025				
	CHF 1'000	en %	Limites	Pondération relative
Titres hypothécaires	683'500	12.50%	50%	-37.50%
Actions	1'984'600	36.20%	50%	-13.80%
Immeubles*	1'330'900	24.30%	30%	-5.70%
dont immeubles à l'étranger*	-	0.00%	10%	-10.00%
Placement alternatifs	538'800	9.80%	15%	-5.20%
Infrastructure	-	0.00%	10%	-10.00%
Devises étrangères sans couverture des risques de change	1'170'000	21.30%	30%	-8.70%

Les actifs individuels sont représentés différemment pour la vue d'ensemble de l'exposition selon les directives OPP 2 en comparaison avec la vue d'ensemble selon l'exposition économique.

6.7 Engagements en cours/Engagements de capital

	Devise	Convenu total en 1'000	Positions en cours en 1'000
Private Equity	USD	392'000	131'319
Private Equity	EUR	56'500	17'920
Infrastructure	USD	140'000	30'705
Infrastructure	EUR	60'000	20'990
Infrastructure	CHF	226'657	69'211
Immeubles à l'étranger	EUR	20'000	0

Couverture actuelle des risques de change

Devise	en 1'000	Opération	Date
EUR	20'931	Achat EUR contre CHF	12.02.2026
EUR	80'423	Vente EUR contre CHF	15.01.2026
EUR	91'216	Vente EUR contre CHF	12.02.2026
EUR	87'986	Vente EUR contre CHF	16.03.2026
USD	281'533	Vente USD contre CHF	15.01.2026
USD	281'896	Vente USD contre CHF	12.02.2026
USD	3'686	Vente USD contre CHF	12.02.2026
USD	292'454	Vente USD contre CHF	16.03.2026
GBP	13'371	Vente GBP contre CHF	15.01.2026
GBP	14'925	Vente GBP contre CHF	12.02.2026
GBP	14'027	Vente GBP contre CHF	16.03.2026
JPY	2'694'574	Vente JPY contre CHF	15.01.2026
JPY	2'561'800	Vente JPY contre CHF	12.02.2026
JPY	2'815'037	Vente JPY contre CHF	16.03.2026

Au 31.12.2025, la valeur sur le marché des opérations à terme sur devises s'élève à CHF 85'352 (année précédente CHF -37'220'602).

Positions dérivées ouvertes

Il n'existe aucune position dérivée au 31.12.2025.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements

6.8.1 Résultat des immeubles directs

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Produits des immeubles	15'473	14'383
Charges des immeubles	-3'404	-2'017
Evolution de la valeur	19'065	-1'855
Résultat brut des immeubles directs	31'133	10'510
Administration des immeubles	-709	-696
Etude des projets immobiliers (coûts du portefeuille)	-36	-11
Résultat net	30'389	9'804

Le taux d'intérêt de capitalisation moyen pour l'évaluation s'élève à 2.53% (année précédente 2.57%). La marge des taux d'intérêt de capitalisation varie entre 2.25% et 3.20% (année précédente 2.25% et 3.20%).

Depuis l'exercice sous revue, l'immobilier détenu directement est évalué à sa valeur vénale actuelle selon la méthode DCF, et non plus sur la moyenne des trois dernières années. Un résultat exceptionnel de TCHF 14'415 a été enregistré au cours de l'exercice sous revue.

6.8.2 Frais d'administration des placements

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais	0	3
Frais de transaction	234	592
Gestion de fortune (y c. immeubles directs)	4'943	5'595
Controlling et conseil d'investissement	34	20
Frais de gestion de fortune indirects dans placements collectifs	17'880	18'290
Rabais reçus	-372	-291
Administration des immeubles	709	696
Etude des projets immobiliers	36	11
Résultat net	23'463	24'916

6.8.3 Frais de gestion de fortune

(y c. présentation des placements avec frais de gestion de fortune non transparents, art. 48a, al. 3, OPP 2)

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Frais d'administration des placements (titres et immeubles directs)	23'463	24'916
Total des placements (valeurs sur le marché)	5'489'500	5'103'805
Dont placements non transparents	167'778	174'751
Total des frais en % pour les placements transparents	0.44%	0.51%
Taux de transparence des frais	96.94%	96.58%

Placements non transparents 31.12.2025

ISIN	Nom du produit	Fournisseur	Catégorie	Devise	Valeur sur le marché en CHF	en % de la fortune
1400	Lexington Capital Partners VII	–	Private Equities	USD	150'714	0.00%
1700	Coller Intl Partners VI	–	Private Equities	USD	203'744	0.00%
1910	Committed Advisors II	–	Private Equities	EUR	1'919'716	0.03%
2003	Partners Group Direct Equity	Partners Group (Luxembourg) S.A.	Private Equities	USD	9'716'045	0.18%
2004	Ardian Buyout Fund VII	Ardian France	Private Equities	EUR	9'438'829	0.17%
2006	PA CO-Investment Fund IV	Portfolio Advisers LLC	Private Equities	USD	8'522'447	0.16%
2007	Ardian CO-Investment Fund VI	Ardian France	Private Equities	EUR	4'088'802	0.07%
2008	Ardian Fund VI North America	Ardian France	Private Equities	USD	4'948'425	0.09%
2009	BlackRock PE Co-Investment	BlackRock	Private Equities	USD	10'986'834	0.20%
2010	ASP LUX RAIF V	Adams Street	Private Equities	USD	13'467'498	0.25%
2011	Ardian Expansion Fund VI	Ardian France	Private Equities	USD	2'911'306	0.05%
2012	Partners Group Direct Equity	Partners Group (Luxembourg) S.A.	Private Equities	USD	3'976'198	0.07%
2020	PA CO-Investment Fund V	Portfolio Advisers LLC	Private Equities	USD	9'682'267	0.19%
2021	ASP LUX RAIF VI	Adams Street	Private Equities	USD	76'141	0.00%
1100	Global Infrastructure Partner 1-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	83'051	0.00%
1600	Global Infrastructure Partner 2-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	1'540'838	0.03%
610	Global Infrastructure Partner 3-C	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	12'969'367	0.24%
1800	Global Infrastructure Partner 4-C2	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	21'059'028	0.38%
1850	Global Infrastructure Partner 5-C2	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	3'332'696	0.06%
1900	GIP Aquarius	Global Infrastructure Partners	Infrastructure	USD	5'609'207	0.10%
1920	UBS Energy Storage Inv. Fund I	UBS	Infrastructure	EUR	14'422'594	0.26%
2005	BlackRock Glob Infrastructure	BlackRock	Infrastructure	USD	10'499'929	0.19%
2001	Northern Horizon Nordic Aged Care Fund IV	Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-RAIF	Immobilier étranger	EUR	17'758'318	0.32%
Total					167'777'744	3.06%

Lors de sa séance du 17.03.2026, le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre ses placements non transparents.

6.8.4 Rendement des placements en pourcent

	2025			2024		
	Performance	Benchmark	Ecart	Performance	Benchmark	Ecart
Liquidités	24.37%	0.03%	24.34%	0.43%	1.19%	-0.76%
Obligations	-0.22%	0.61%	-0.83%	5.23%	6.10%	-0.87%
Actions	12.12%	13.42%	-1.30%	16.94%	16.79%	0.15%
Immeubles	7.31%	5.00%	2.31%	7.04%	3.43%	3.61%
Placement alternatifs	-2.52%	11.06%	-13.58%	15.14%	26.51%	-11.37%
Total (pondéré)	6.57%	6.99%	-0.42%	8.29%	7.07%	1.22%

Selon le rapport d'investissement détaillé de la ZKB, le rendement global des titres s'élève à 6.57%.

Le calcul tient compte des flux financiers mensuels. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison directe avec le résultat net figurant au compte d'exploitation. Le résultat de la couverture des risques de change est présenté sous la catégorie de placement «Liquidités», dont les pertes sont compensées par des gains dans les autres catégories de placement.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux créances résultant de cotisations dues et à la réserve de contributions des employeurs

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Créances envers employeurs affiliés	49'738	47'342
Versements anticipés	-1'448	-1'233
Du croire	-74	-130
Total des créances résultant de cotisations dues	48'216	45'979
en % du total du bilan	0.88%	0.90%

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Situation au 1.1.	2'870	2'796
Affectation	1'217	635
Utilisation	-590	-561
Total réserve de contributions des employeurs	3'497	2'870

Il n'existe aucun placement auprès des employeurs au 31.12.2025. Les placements des employeurs et la réserve de contributions des employeurs ne sont pas rémunérés.

7.2 Provisions non techniques

	2025	2024
	CHF 1'000	CHF 1'000
Provisions pour impôts différés Rue Zurlinden 3 SA	2'011	1'944
Provisions pour impôts différés LS Général Dufour	6'562	5'989
Total provisions non techniques	8'573	7'933

7.3 Actifs mis en gage

En vertu du contrat-cadre pour garantir la sûreté des marges, UBS possède un droit de nantissement pour garantir toutes les créances en lien avec des relations d'affaires existantes ou futures jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50 millions.

En 2021, un «contrat de gage spécifique» a été conclu avec la Banque cantonale de Zurich pour garantir les créances découlant du contrat de courtage FX Prime jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 80 millions. En 2024, le montant a été porté à CHF 120 millions.

7.4 Frais d'administration (sans gestion de fortune)

	2025	2024
	CHF	CHF
Charges du personnel	3'237'502	3'095'597
Loyers et frais accessoires	153'343	142'045
Informatique	461'861	535'478
Frais d'administration divers	597'480	475'436
Organe de révision	54'482	56'428
Expert en prévoyance professionnelle	68'535	122'280
Autorité de surveillance	18'700	23'885
Courtiers et intermédiaires	2'181'748	2'054'279
Marketing	188'987	186'907
Total frais d'administration	6'962'638	6'692'335
Total assurés	13'322	12'648
Frais administratifs facturés par membre	265	263

Les frais administratifs facturés par assuré s'élèvent à 0.4% du salaire annuel AVS annoncé, au minimum CHF 36.00 et au maximum CHF 480.00 par année. La différence entre les frais administratifs facturés et les frais administratifs réels est imputée sur le compte d'exploitation.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Pas de demandes.

9. Informations supplémentaires relatives à la situation financière

9.1 Liquidation partielle

- En 2025, aucune nouvelle liquidation partielle n'a dû être effectuée. Les éventuels avoirs antérieurs provenant des années précédentes et valables selon l'ancien règlement de liquidation partielle sont présentés aux points 9.2 et 9.3.

9.2 Versement des fonds libres en cas de liquidation partielle

- En 2025, aucun fonds libre n'a été versé (année précédente: CHF 62'738).

9.3 Versements de provisions et réserves de fluctuation

- En 2025, aucun moyen complémentaire sous la forme de provisions et réserves de fluctuation n'a été versé en raison de sorties collectives (année précédente: CHF 1'325'370).
- Au 31 décembre 2025, une liquidation partielle datant de 2023 est encore en cours, pour laquelle un passif de régularisation CHF 385'000 a été constitué.

10. Rapport de l'organe de contrôle



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Medpension vsao asmac, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' Medpension vsao asmac (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe (pages 6 à 28), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

T+R AG
Sägeweg 11, 3073 Cümligen, Schweiz
Tel. + 41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Guemligen, le 13 mai 2026

T+R SA

Dominik Schmid
Bachelor of Science BFH
en Economie d'entreprise
Réviseur agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée
Responsable du mandat

11. Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de Medpension (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e LPP.

Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'article 52a alinéa 1 LPP, nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 ainsi que selon la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Attestation de l'expert

L'expertise technique a été réalisée conformément aux normes de conduite pour les membres de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) et à ses directives techniques et conformément à la directive de la CHS PP D-03/2014.

La Caisse de pensions Medpension détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2020 (GT 2026) au taux d'intérêt technique de 2.0%. Au 31.12.2025, la situation financière de la Caisse présente:

- un excédent d'actif de CHF 724'425'261;
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 115.3% (113.9% au 31.12.2024);
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 724'425'261;
- pas de fonds libres.

Notre attestation est fondée sur l'appréciation des éléments suivants:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique;
- les principes d'évaluation des engagements de prévoyance;
- les mesures de sécurité prises pour la couverture des risques;
- le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs;
- la capacité d'assainissement;
- la capacité de risque structurel et financier;
- le financement courant;
- l'évolution probable à moyen terme de la situation financière.

AON

Sur la base de notre examen de la Caisse au 31.12.2025, nous pouvons attester selon l'article 52e LPP qu'à cette date:

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- la Caisse offre la garantie, à la date de référence, qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes;
- la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée.

Aon Suisse SA, cocontractante



Marianne Frei
Experte exécutante



Andreas Haller

L'experte exécutante : Marianne Frei
Zürich, le 13.05.2026



Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37, Case postale 319, 3000 Berne 14
T +41 31 560 77 77, F +41 31 560 77 88
info@medpension.ch, www.medpension.ch